



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BREVES ÉCONOMIQUES DU BENELUX

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES

DE LA HAYE ET BRUXELLES

Janvier 2022

AU SOMMAIRE

P.2 POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE AU BENELUX

P.4 SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

NL : L'accord de coalition a été présenté au Parlement le 15 décembre

Une économie en pleine relance mais soumise à de nombreuses incertitudes pour 2022

BE : Le dynamisme économique de 2021 est terni par un ralentissement conjoncturel au 4^{ème} trimestre, qui se poursuivrait jusqu'au printemps 2022

LU : Le Luxembourg connaît un dynamisme porté par les services financiers et favorisé par la prolongation de l'accord de télétravail avec la France

P.8 ACTUALITÉS SECTORIELLES

BE | NL : Alors que les Pays-Bas prévoient de développer le nucléaire civil, la Belgique décide l'arrêt de ses sept réacteurs en 2025

P.9 ÉVÉNEMENTS À VENIR

ÉDITO

Les pays du Benelux ont adopté des stratégies différenciées face à l'émergence du variant Omicron : préventive pour les Pays-Bas, correctives et curatives pour la Belgique et le Luxembourg. La forte contagiosité du virus a dans tous les cas causé un nombre de contaminations élevé, sans qu'il ne se traduise par un engorgement des hôpitaux et une hausse des décès. Des stratégies pour le long-terme sont à l'étude dans les trois pays afin d'encourager la vaccination et d'éviter une alternance entre mesures restrictives et de relâchement.

Les économies du Benelux sont à la relance et les prévisions de croissance sont élevées pour l'année 2022.

Le gouvernement Rutte IV aux Pays-Bas a dévoilé dans son accord de coalition le 15 décembre une politique d'investissements massive. La croissance du pays reste tirée par la consommation des ménages et les exportations. En Belgique, la robustesse du marché du travail, l'investissement public et la hausse du pouvoir d'achat des ménages devraient nourrir la reprise. Au Luxembourg, la croissance économique sera soutenue par le dynamisme de la place financière.

Enfin, alors que la diversification des mix énergétiques constitue un enjeu de taille pour chacun des pays du Benelux, ils ont choisi des stratégies opposées s'agissant de l'inclusion du nucléaire dans leurs bouquets énergétiques afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 : le nouveau gouvernement néerlandais vient d'acter la construction de nouvelles centrales tandis que la Belgique a décidé de fermer ses centrales, sous conditions.

Point sur la situation sanitaire au Benelux

Pays-Bas – Le confinement annoncé le 18 décembre a été allégé le 14 janvier.

La baisse générale des cas positifs dépistés masquait une recrudescence du variant Omicron (doublement des cas tous les 2 jours, avec un risque qu'il soit majoritaire d'ici Noël), dans un contexte où la campagne néerlandaise de vaccination de rappel (3ème dose, appelée ici « booster ») était en retard au regard de la baisse d'immunité de la population (et de celle des autres pays). C'est pourquoi le confinement léger introduit le 12 novembre, une première fois prolongé, a été converti en confinement « dur » le 18 décembre : fermeture des lieux recevant du public n'ayant pas de fonction dite essentielle, le retour au télétravail et une limitation des regroupements de personnes (2 invités par jour et par ménage dans l'espace privé et public). Seuls les magasins ou professions essentiels étaient autorisés à ouvrir ou à exercer. De plus, les vacances scolaires avaient été anticipées d'une semaine (fermeture du 20/12 au 9/1). **Le 14 janvier, le gouvernement a autorisé les magasins non essentiels à rouvrir jusqu'à 17h, en respectant des jauges, et les cours de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent reprendre en présentiel.** Les salles de sport peuvent également accueillir à nouveau des visiteurs. En revanche, bars, restaurants, musées gardent portes closes au moins jusqu'au 25 janvier.

La semaine du 4 janvier au 11 janvier a été marquée par une hausse des contaminations en dépit du confinement. Le taux d'incidence est de 1 147 cas pour 100 000 habitants, et le taux de

reproduction est de 1,26. Le taux de positivité des tests est de 34,2%. On compte 143 nouvelles admissions en unité de soins intensifs (USI), soit 43,4% du total des lits. 84,4% des plus de 12 ans sont désormais entièrement vaccinés, et 87,4% ont reçu au moins une dose. 45,2% des plus de 18 ans ont reçu une 3ème dose de rappel.

Le gouvernement étudie la possibilité d'une nouvelle stratégie, nécessitant éventuellement une modification législative. Elle sera présentée le 25 janvier par le Premier Ministre Mark Rutte et le nouveau Ministre de la Santé, Ernst Kuipers. Un débat au Parlement fin novembre a montré que l'obtention d'une majorité au Parlement pour la mise en place d'une politique dite « 2G » (« vacciné ou rétabli ») s'avérait incertaine. Le 17 janvier, les résultats d'une étude commandée par le Ministère de la Santé et menée par un consortium d'institutions de la connaissance décrivent une moindre efficacité d'une stratégie 2G par rapport à une stratégie 1G (dépistage massif pour les vaccinés et non-vaccinés) pour faire décroître la circulation du virus.

Belgique – Le variant Omicron se propage de manière fulgurante mais n'a pas d'effets pour l'instant sur le taux d'occupation des lits en soins intensifs, qui poursuit sa décrue.

Depuis le début de l'année 2022, à l'instar de ses voisins, la Belgique connaît une augmentation exponentielle des contaminations due à la propagation du variant omicron, désormais largement dominant. **Le nombre de contaminations quotidiennes a crû de 85% en une seule semaine du 4 au 10 janvier.** Le nombre de patients hospitalisés augmente de manière plus modérée (+17%) tandis que le nombre de patients en soins intensifs poursuit sa baisse depuis le pic atteint autour du 10 décembre, de même que le nombre de décès. Si le secteur culturel a rouvert à la suite de la décision du Conseil d'Etat du 29 décembre, plusieurs mesures de restrictions sont néanmoins

prolongées, en particulier le télétravail obligatoire quatre jours par semaine, le port du masque à partir de 6 ans et l'interdiction des rassemblements. Les autorités bruxelloises et wallonnes ont également approuvé la prolongation pour une durée de trois mois de l'utilisation du *Covid Safe Ticket*. En revanche, les règles concernant les **tests et quarantaines en cas de contacts dits à haut risque sont assouplies afin de prévenir la paralysie de l'économie et les écoles rouvrent depuis le 10 janvier en présentiel**. La stratégie de long terme contre le virus doit être abordée lors du prochain comité de concertation, *a priori* le 21 janvier. À la demande des autorités, **le commissaire corona Pedro Facon a rendu un avis préconisant le passe vaccinal** plutôt que la vaccination obligatoire dans l'immédiat, à l'exception des activités essentielles pour lesquelles il serait disproportionné. Le projet de baromètre corona (trois seuils de gestion de la pandémie s'appliquant à certains secteurs pour plus de prévisibilité) devrait également être discuté. La campagne de vaccination se poursuit, **avec 61% des adultes ayant reçu une dose de rappel**, alors que la durée de validité du certificat de vaccination sera réduite à 9 mois à partir de février 2022. Le taux de vaccination par région demeure **inégalement réparti**, avec **73% des adultes présentant un schéma vaccinal complet à Bruxelles, 84% en Wallonie et 94% en Flandre**. La vaccination des enfants de 5 à 11 ans, proposée sur une base volontaire depuis le 22 décembre, a conduit à vacciner 5% des enfants de cette tranche d'âge.

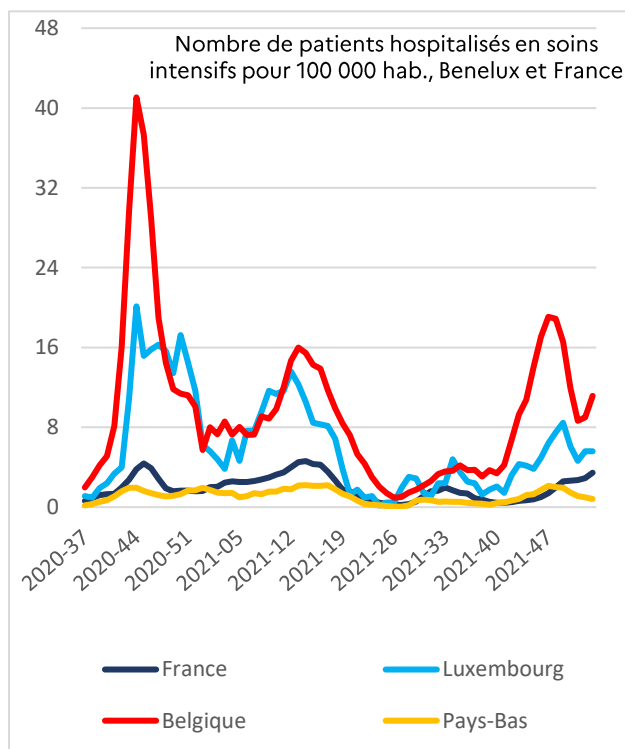
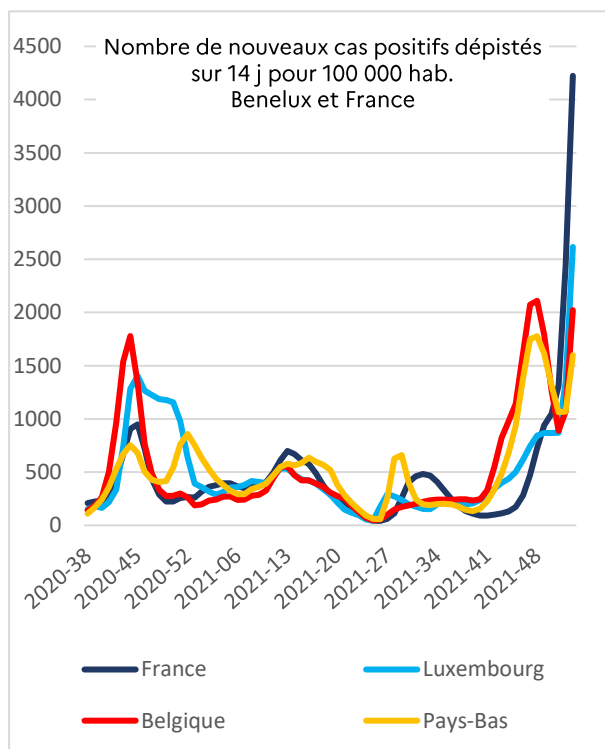
Luxembourg - Face au variant omicron, le Luxembourg élargit l'application du régime 2G+ sans tout fermer. Le Luxembourg connaît une propagation rapide du variant omicron, qui représente 75% des nouveaux cas début janvier (selon le Laboratoire national de santé), alors que le premier cas était détecté le 12 décembre dernier. Le 13 janvier, le Luxembourg a connu un nombre record de nouveaux cas depuis le début de l'épidémie, avec 2 312 infections (soit 0,36% de la population résidente). La moyenne hebdomadaire de nouveaux cas, sur la 2^e

semaine de janvier, est près de deux fois supérieure au nombre hebdomadaire de contaminations au plus fort de la deuxième vague (d'octobre à décembre 2020), qui était jusqu'à présent la vague plus importante. En revanche, **la propagation du variant omicron ne se traduit pas, à ce stade, par une hausse des hospitalisations, qui demeurent stables** depuis fin novembre (une vingtaine de personnes se trouvent en soins intensifs au Luxembourg). De fait, 71,1% de la population dispose d'un schéma vaccinal complet (sans la 3^e dose) et 41,2% de la population a bénéficié d'une dose de rappel (« 3^e dose »).

Face à la diffusion du variant omicron, le Gouvernement luxembourgeois a élargi le régime 2G+ (selon lequel peuvent être admises les personnes soit vaccinées avec deux doses depuis moins de 6 mois ; soit vaccinées avec trois doses ; soit disposant d'un certificat de rétablissement ; soit vaccinées avec deux doses depuis plus de 6 mois avec l'obligation d'effectuer un test PCR ou un test antigénique rapide sur place). Le Gouvernement a souhaité restreindre les rassemblements, « sans tout fermer non plus », selon le Premier ministre Xavier Bettel. Par conséquent, depuis le 25 décembre, les établissements de l'horeca et les lieux événementiels (cinémas, discothèques...) ferment à 23 heures et fonctionnent sous le régime 2G+. De même, tout rassemblement de plus de 20 personnes est soumis au régime 2G+. Les réunions privées de plus de 10 personnes sont, quant à elles, soumises au régime 3G (vacciné, testé ou guéri). Enfin, le passe sanitaire (CovidCheck au Luxembourg) 3G sera exigé à compter du 15 janvier pour le travail en présentiel dans les entreprises, jusqu'au 28 février au moins.

A l'école, le port du masque est à nouveau obligatoire, depuis le 10 janvier, pour les enfants de plus de 6 ans (dans les espaces intérieurs), ainsi que pour les enseignants.

Sources graphiques - Situation sanitaire :



Sources :

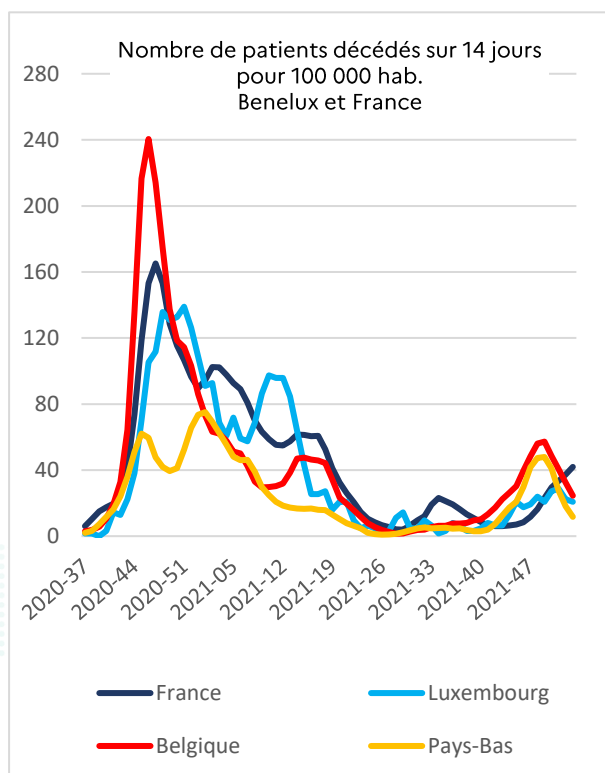
ECDC, Data on 14-day notification rate of new COVID-19 cases and deaths ([lien](#))

ECDC, Data on hospital and ICU admission rates and current occupancy for COVID-19 ([lien](#))

Contexte économique et financier

Pays-Bas – L'accord de coalition a été présenté au Parlement le 15 décembre.

Après 9 mois de négociations, les 4 partis actuels de la coalition, le VVD (libéral de droite), le D66 (libéral progressiste), le CDA (chrétiens-démocrates) et le ChristenUnie (calvinistes) ont transmis leur contrat de coalition au Parlement le 15 décembre. Plus concis que le précédent, le



nouvel accord de coalition décline en 50 pages les grandes priorités du gouvernement Rutte IV.

L'accord insiste tout particulièrement sur les objectifs climatiques et les moyens pour y parvenir. Le gouvernement veut aller au-delà de l'objectif européen de baisse des émissions de GES (55% en 2030) en ciblant une réduction de 60% en 2030 ; pour la première fois, chaque mesure de l'accord fait l'objet d'une évaluation de son impact sur les émissions de CO₂. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le gouvernement fait le choix d'inclure le nucléaire dans le mix énergétique, en prévoyant à la fois une prolongation de la durée de vie de la centrale actuelle et la construction de deux nouvelles centrales (avec un budget dédié de 5 Md€). Une taxe kilométrique pour l'automobile entrera en vigueur en 2030. Toutes les formes d'énergies renouvelables sont encouragées voire subventionnées, à l'exception de la biomasse ligneuse ; le recours au captage et stockage du CO₂ sera renforcé. La mobilité durable est encouragée. L'accord traite également la question de l'inclusion sociale des mesures climatiques.

L'accord est marqué par une politique d'investissements publics significatifs. Ainsi, en complément du fonds de croissance de 20 Md€ sur 5 ans annoncé en 2020, pérennisé et qui se concentrera sur l'innovation et l'éducation, l'accord prévoit plus de 75 Md€ de nouveaux investissements pour relever les défis de l'économie néerlandaise : fonds de transition pour la réduction des émissions de CO₂ – 35 Md€ sur 10 ans ; réduction des déchets azotés notamment du secteur agricole – 25 Md€ sur 15 ans ; défense – 3 Md€ ; complément au fonds pour la mobilité de 7,5 Md€ sur 10 ans ; fonds pour la connaissance destiné à l'enseignement secondaire et universitaire – 5 Md€ sur 10 ans.

L'accord de coalition engage des réformes structurelles de nature « sociale ». Le salaire minimum légal est augmenté de 7,5 % par étapes et un allègement de charges de 3 Md€ est prévu

pour les ménages modestes. La nouvelle coalition s'attaque à la réforme du marché du travail recommandée par les instances européennes pour limiter la dualité du marché du travail et y consacre 500 M€/an. La coalition reprend à son compte certaines recommandations de la commission « Bortslap » et du Conseil économique et social (assouplissement des conditions de licenciement et possibilité de réduction du temps de travail pour les CDI, réduction des incitations fiscales pour les indépendants, recours au CDD mieux encadré ; formation et apprentissage tout au long de la vie etc...), mais cela doit être encore précisé. Il réintroduit une bourse pour les étudiants assortie d'une bourse complémentaire sur critères sociaux afin de limiter les prêts étudiants. La politique d'aménagement du territoire et de l'habitat est consolidée (construction de 100 000 nouveaux logements /an) et prévoit un renforcement du logement social.

L'analyse de l'accord de coalition par le bureau du plan (CPB) publié le 10 janvier relève le niveau historiquement élevé de dépenses publiques et soulève la question de la soutenabilité des finances publiques tout en indiquant que l'effet macroéconomique de l'accord devrait être bénéfique. L'accord de coalition pourrait ainsi accélérer la croissance de +0,5%/an et réduire le taux de chômage, notamment grâce à la création d'emploi dans le secteur public et dans l'enseignement. L'effet net sur le pouvoir d'achat ne serait en revanche que très faible. Le déficit public pourrait se creuser davantage qu'anticipé, pour atteindre -2,7% du PIB en 2025, contre -0,7% prévu ex-ante. L'endettement public n'augmenterait toutefois que de +2,1% pour atteindre 56,1% du PIB en 2025. A l'horizon 2060, l'endettement public pourrait atteindre 92% du PIB (à politique constante), tandis que les projections antérieures préoyaient encore une baisse à 28% du PIB. Pour les économistes d'ING, les effets positifs de ces investissements pour les générations futures, un meilleur niveau d'éducation, une plus grande productivité et un

environnement plus sain n'ont pas tous été mesurés par le CPB mais ils devront être importants pour compenser les dépenses nettes élevées. Le paquet de mesures réduirait les inégalités de revenus, comme le suggère la diminution estimée du coefficient de Gini.

Pays-Bas – Une économie en pleine relance mais soumise à de nombreuses incertitudes pour 2022.

La croissance économique en 2021 a été robuste.

Les dernières prévisions de la banque centrale DNB publiées en décembre estiment la croissance du PIB à +4,5% en 2021, après un recul de -3,8% en 2020. L'économie néerlandaise a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le T3 2021.

La consommation des ménages et les exportations tirent la croissance.

Le déploiement de la campagne de vaccination a permis un relâchement des restrictions économiques au T2 et au T3 2021, entraînant un fort rebond de la consommation (+3,2%). Le niveau élevé de numérisation et la structure sectorielle plus favorable de l'économie néerlandaise ont permis d'atténuer l'impact de la pandémie : les secteurs particulièrement exposés comme le tourisme et l'industrie automobile, représentent une part relativement moins importante dans l'économie néerlandaise par rapport à d'autres pays européens. La croissance mondiale a porté les exportations qui ont progressé de +6,8% en 2021, même s'il s'agit surtout d'une hausse des réexportations (+11,6%) plutôt que des exportations locales (+3,6%).

Ces bons résultats cachent toutefois d'importantes disparités sous-jacentes, car certains secteurs (HCR, tourisme, culture, événementiel) restent confrontés à des incertitudes sur leurs possibilités de réouverture, du fait des restrictions en vigueur depuis le 18 décembre dernier. De nombreuses entreprises sont confrontées aux limites de capacité de l'économie. Ainsi, certaines chaînes d'approvisionnement restent sous tension, tandis que le manque de main d'œuvre devient de plus en plus pressant (taux de chômage de 2,7% en décembre, taux historiquement bas), affectant divers secteurs comme l'industrie et la

construction, qui ont enregistré un recul de la production au T3.

Belgique – Le dynamisme économique de 2021 terni par un ralentissement conjoncturel au quatrième trimestre, qui se poursuivrait jusqu'au printemps 2022.

La reprise économique en 2021 a été plus forte que prévue, la Belgique enregistrant une croissance de 6,1% et retrouvant son activité d'avant-crise dès l'automne. Toutefois, la croissance économique devrait nettement ralentir en 2022, après une activité en berne au 4^e trimestre de 2021. En effet, si l'année 2021 a été marquée par le dynamisme des exportations, le mouvement de rattrapage de la consommation des ménages, l'optimisme des entrepreneurs et la très forte hausse des investissements publics dans le cadre de la relance, l'activité économique pâtit désormais des contraintes d'approvisionnement, des tensions sur les prix énergétiques et de la forte dégradation de la situation sanitaire. Par conséquent, alors que la Banque nationale de Belgique (BNB) prévoyait dans ses projections de printemps une croissance de 3,3% en 2022, elle estime, dans ses projections de décembre, que le PIB ne progressera que de 2,6%.

Deux facteurs d'optimisme suggèrent toutefois qu'une conjoncture favorable succéderait au ralentissement économique à partir du printemps 2022 : d'une part, le marché du travail demeure robuste avec une création nette d'emplois en baisse mais toujours positive; d'autre part, l'inflation, liée à la hausse des prix énergétiques, est exogène et devrait s'amenuiser d'ici à la fin de l'année 2022 (s'abaissant à moins de 2%). La BNB exclut ainsi l'hypothèse d'une spirale inflationniste alimentée par l'indexation des salaires. De fait, la normalisation des chaînes d'approvisionnement au cours de l'année 2022 permettrait une modération du coût des intrants et donc de la hausse des prix.

A moyen terme, la croissance économique – qui atteindrait 2,4% en 2023 et 1,6% en 2024 – sera davantage portée par l'investissement public et la consommation des ménages que par les investissements des entreprises. En effet, soutenus par le plan de relance, les

investissements publics croîtront de 3,6% en 2022 et de 9,3% en 2023, après une hausse de 8,7% en 2021. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement fédéral de porter le taux d'investissement public à 3,5% du PIB en 2024 (contre 2,7% en 2020). Par ailleurs, bien que la hausse des prix de l'énergie pèse sur le budget des ménages et que les goulets d'étranglement (notamment concernant les microprocesseurs) allongent les délais de livraison, **le pouvoir d'achat progresserait de 6% entre 2022 et 2024**, favorisant la consommation des particuliers. À l'inverse, la formation brute de capital fixe des entreprises souffre des difficultés d'approvisionnement ainsi que de la compression des marges induite par la hausse des salaires (indexés sur l'inflation) et du coût des intrants (notamment énergétiques). **L'investissement des entreprises devrait donc poursuivre sa progression – mais à un rythme plus modéré – sur les prochaines années.**

De même, **les créations d'emploi se poursuivaient à une cadence plus lente qu'en 2021**: après avoir atteint 30 000 nouvelles embauches en moyenne trimestrielle en 2021, les créations d'emploi nettes se stabiliseraient à hauteur de 10 000 postes ouverts et pourvus par trimestre entre 2022 et 2024. Ce ralentissement s'explique par l'inadéquation de la main-d'œuvre aux offres de poste, dans le cadre d'une pénurie généralisée sur le marché du travail. De fait, la Belgique souffre d'un faible taux d'activité, de 71% au 3^e trimestre de 2021.

Enfin, l'inflation poursuivrait son recul en 2023 pour s'établir à 1,2%.

Luxembourg - Après avoir fait preuve d'une grande résilience économique en 2020, le Luxembourg connaît un dynamisme porté par les services financiers et favorisé par la prolongation de l'accord de télétravail avec la France.

Le Luxembourg devrait enregistrer une croissance économique de 7% en 2021, après avoir fait preuve d'une grande résilience face à la crise en 2020 (régression modérée du PIB de

1,3%). **La reprise économique est soutenue par le dynamisme de la place financière, avec une croissance de la valeur ajoutée brute des services financiers qui atteindrait 3,5% en 2021.** De même, les exportations de services financiers ont fortement progressé, en variation annuelle, sur les trois premiers trimestres de 2021 (16,4%).

Le Luxembourg connaît, à l'instar des autres économies européennes, une accélération de l'inflation, en raison de la hausse des prix énergétiques et des goulets d'étranglement liés aux pénuries et aux difficultés d'approvisionnement en biens intermédiaires et industriels. **L'inflation atteindrait ainsi 4,5% en variation annuelle en novembre 2021, puis s'amenuiserait en 2022 pour s'établir à 2,5% sur l'année.**

La croissance économique luxembourgeoise a favorisé le retour à l'équilibre des comptes publics, qui avaient enregistré un déficit de 3,5% en 2020, l'un des plus faibles de la zone euro. Par conséquent, la dette publique luxembourgeoise devrait se stabiliser autour de 25% du PIB. Toutefois, les principales mesures de soutien aux entreprises (l'aide coûts non couverts et l'aide de relance) ont été ajustées afin d'augmenter le niveau de subventions auxquelles sont éligibles les entreprises affectées par les restrictions sanitaires dans le cadre de la propagation du variant omicron. Un accroissement des dépenses d'urgence en soutien aux entreprises, dans le cas où la situation sanitaire se dégraderait, pourrait peser sur le solde public en 2022.

La solidité de ses finances publiques permet au Luxembourg de maintenir, depuis 2020 et jusqu'à 2025 au moins, un taux d'investissements publics important, à hauteur de 4,5% à 5% du PIB, en faveur des transitions jumelles (écologique et numérique). Ces investissements sont majoritairement financés sur fonds propres puisque le Luxembourg ne percevra que 93 millions d'euros de la facilité pour la reprise et la résilience du plan de relance européen, *Next Generation EU*.

La crise sanitaire n'a pas entraîné une hausse importante du chômage, qui a culminé à 7% en juin 2020, et qui est en recul depuis. Il s'est élevé à 5,8% en moyenne sur l'année 2021. D'une part, la prolongation jusqu'à fin mars 2022 de l'accord sur le télétravail avec la France favorise le

maintien dans l'emploi des 110 000 frontaliers français exerçant au Luxembourg. D'autre part, la structure sectorielle du Luxembourg, dominée à 55% par les services, dont 25% par les services financiers, est peu affectée par le télétravail et les restrictions sanitaires.

Actualités Sectorielles

Alors que les Pays-Bas planifient de développer leur filière nucléaire civile, la Belgique confirme sous réserve l'arrêt de ses sept réacteurs en 2025.

Dans l'accord de coalition du nouveau gouvernement néerlandais, les Pays-Bas ouvrent explicitement la porte à l'énergie nucléaire. Le gouvernement Rutte IV financera dans les 4 prochaines années la construction de deux nouvelles centrales nucléaires et espère prolonger la durée de vie de l'ancien réacteur nucléaire de Borssele. Plusieurs options sont considérées pour la construction des deux centrales : de grands EPR de troisième génération ou bien de petits réacteurs modulaires de nouvelle génération (SMR). Au sein d'un grand Ministère pour les Affaires économiques et le Climat, **Rob Jetten est le nouveau Ministre pour l'Énergie et le Climat**. Responsable de la politique climatique et énergétique des Pays-Bas, il sera ainsi chargé d'étudier le développement de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique néerlandais.

En confirmant l'arrêt de ses sept réacteurs en 2025, la Belgique emprunte un chemin inverse, alors que le nucléaire représentait 52,4% de son mix électrique en 2021. Elle se réserve cependant la possibilité d'ajuster cette décision à la lumière du niveau de sécurité d'approvisionnement atteint par les nouvelles centrales au gaz et de l'impact de la hausse des prix de l'énergie.

En 2003, la Belgique a voté la loi de sortie du nucléaire, impliquant la fermeture définitive des sept réacteurs exploités par Engie-Electrabel, d'une capacité de 6GW, au plus tard en 2025. **Cette fermeture a été confirmée dans l'accord**

de Gouvernement de l'actuelle coalition, qui prévoit une clause de revoyure en cas de mise en danger de la sécurité d'approvisionnement ou d'impact négatif sur les prix de l'électricité, avec la prolongation des deux réacteurs les plus récents, Doel4 et Tihange3. **L'objectif du gouvernement est le déploiement d'une énergie 100% renouvelable à horizon 2050.**

Pour compenser cette fermeture, le gouvernement a mis en place un mécanisme « de rémunération des capacités » (CRM) prévoyant des subventions octroyées à de nouvelles capacités de production d'électricité à la faveur de deux enchères organisées en 2021 et en 2024. **La première enchère a conduit à la sélection fin octobre 2021 de deux projets de nouvelles centrales au gaz portés par Engie**, l'une aux Awirs (près de Liège), l'autre à Vilvorde (Brabant flamand), d'une capacité de 875MW chacune. D'autres projets sélectionnés consistent à étendre la capacité de production de centrales existantes. La province du Brabant flamand, puis la Région Flandres, ont néanmoins rejeté la demande de permis d'urbanisme pour la construction de la centrale de Vilvorde en raison d'une émission excessive d'ammoniac. Par ailleurs, un collectif citoyen a récemment déposé un recours non suspensif devant le Conseil d'Etat belge contre le projet aux Awirs, qui a reçu l'aval du gouvernement wallon.

L'accord gouvernemental intervenu le 23 décembre réaffirme l'objectif de sortie du nucléaire d'ici 2025, sous réserve que la centrale au gaz de Vilvorde obtienne un permis d'urbanisme d'ici le 15 mars. À défaut, il pourra être décidé de sélectionner une autre capacité parmi les projets écartés lors de la première enchère. En outre, l'Agence fédérale de la sécurité nucléaire doit analyser d'ici le 17 janvier les actions nécessaires à l'éventuel prolongement des centrales. **Une décision définitive sera prise par les autorités le 18 mars**, sur la base d'un rapport d'Elia, le gestionnaire du réseau à haute tension : si la sécurité d'approvisionnement issue de la mise aux enchères est suffisante, toutes les activités relatives à la prolongation des deux réacteurs les plus récents s'arrêteront.

Les autorités souhaitent toutefois intégrer le nucléaire de nouvelle génération dans le mix

électrique belge *via* le développement des petits réacteurs modulaires, en investissant 100 millions d'euros à ce titre d'ici quatre ans et en coopérant avec la France et les Pays-Bas.

Le **gouvernement du Luxembourg**, pays qui importe 85% de son électricité, est pour sa part **peu favorable au développement du nucléaire** au niveau européen et s'engage dans des projets d'énergies renouvelables. Par exemple, il a signé un accord de coopération avec le Danemark en vue de développer un projet éolien offshore d'une capacité de 10 000 MW.

Événements à venir

17/01/2022 - Présidence française de l'UE - L'Europe de la culture

Académie Royale de Belgique - Ambassade de France en Belgique

Avec Laurence Des Cars, Tiphaine Samoyault, Peter de Caluwe, Françoise Barré

[Inscriptions](#) – Événement en ligne – 18h30

27/01/2022 - Nuit des idées 2022 : 1001 façons de se sentir chez soi en Europe

En ligne depuis la Bibliothèque centrale d'Amsterdam

Avec Mahir Guven, Ilja Leonard Pfeijffer, Didier Leschi, Jannah Loontjens, Margot Dijkgraaf

[Informations](#) – événement à 20h le 27 janvier 2022

03/02/2022 - Europe Today : economic and geopolitical outlook

CCI France Pays-Bas

En ligne avec Bert Colijn, Rem Korteweg et Stefan Wijers

[Inscriptions](#) – événement en ligne – 14h

07/02/2022 - Présidence française de l'UE - Les grandes perspectives européennes

Académie Royale de Belgique - Ambassade de France en Belgique

Avec Hubert Védrine

09/03/2022 - Dîner-conférence sur la stratégie RSE du groupe Solvay (report) avec Ilham Kadri, CEO du groupe bruxellois de l'industrie chimique.

Bruxelles, CCI France – Belgique

[Inscriptions](#) – Événement de 19h15 à 22h30

17/03/2022 - Présidence française de l'UE - Colloque intelligence artificielle

Ambassade de France en Belgique – AI4Belgium

22/03/2022 - Présidence française de l'UE - L'Europe de la connaissance

Académie Royale de Belgique - Ambassade de France en Belgique

Avec Sylvie Retailleau, Marin Dacos, Véronique Halloin, Nicolas Cudre Mauroux, Didier Viviers.



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique régional de La Haye et service économique de Bruxelles

Rédacteurs : Math Reumers, Samy Ouahsine, Benoît Sénéchal, Laurie Croze, Cyprien Ronze, François Le Helloco, Noela Muller

Pour s'abonner :

Crédits photo :

lahaye@dgtresor.gouv.fr

© nikol85 - stock.adobe.com